



Mairie d'AUBY
Lancement Fourniture de denrées alimentaires
et de boissons
Décision n° 2025/146/MP

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250910-DD_2025_146-AR



Publié le 16 septembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 15 Avril 2021 mettant en place un groupement de commandes permanent entre la ville d'Auby et son C.C.A.S,

Vu la convention de groupement de commandes signée le 23 Avril 2021,

Considérant le DCE relatif au marché " Fourniture de denrées alimentaires et de boissons" établi par le Service marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en 5 lots :

Lot 1 - Fourniture de boissons (alcoolisées et non alcoolisées) (et sa reconduction) dont le montant de commande est limité à 52 000 € HT pour la durée totale du marché)

Lot 2 - Fourniture de denrées d'épicerie (et sa reconduction) dont le montant de commande est limité à 43 000 € HT pour la durée totale du marché;

Lot 3 - Fourniture de vins (et sa reconduction) dont le montant de commande est limité à 20 000 € HT pour la durée totale du marché;

Lot 4 - Fourniture de viennoiseries (et sa reconduction) dont le montant de commande est limité à 4 800 € HT pour la durée totale du marché;

Lot 5 - Fourniture de colis de Noël (et sa reconduction) dont le montant de commande est limité à 22 000 € HT pour la durée totale du marché;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 141 800,00 € HT ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budgets des personnes publiques regroupées ;

Le Maire,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " Fourniture de denrées alimentaires et de boissons", établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Mairie d'AUBY
Lancement Fourniture de denrées alimentaires
et de boissons
Décision n° 2025/146/MP

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250910-DD_2025_146-AR



Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au nationale

Article 4 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 5 :

Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

AUBY, le

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par Bernard Czech

Le 10 septembre 2025